Trente-huitième Année — N° 154 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES SAMEDI 3 JUIN 1893

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS. . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 BIS. — à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 2 JUIN 1893.

LE MANIFESTE SOCIALISTE ALLEMAND

SUR LES ARMEMENTS

La *Gazette du Peuple*, journal berlinois, développe aujourd'hui le manifeste du parti socialiste allemand contre la loi militaire et expose devant l'opinion les effets désastreux du militarisme effréné auquel les victoires de l'Allemagne ont condamné tous les Etats européens et l'ont condamnée elle-même.

Le tableau est sombre, mais il contient malheureusement de terribles vérités. L'abus et la rage des armements ont déjà causé la ruine financière de la plupart des nations qui ont été forcées d'accroître outre mesure leurs forces offensives et défensives ; mais les sacrifices colossaux qu'il a fallu faire dans ce but, ont eu une lamentable répercussion sur la fortune publique, sur toutes les forces productives et surtout sur le travail et le sort des masses.

C'est de là qu'est venue généralement la gêne et la misère qui sont non seulement la plaie douloureuse de notre époque, mais bien plus le principe le plus actif des progrès du socialisme révolutionnaire. Si l'on avait employé à améliorer la condition des classes laborieuses et malheureuses et à faire mieux vivre les peuples, la moitié des milliards que l'on dépense chaque année pour augmenter les moyens de tuer les hommes, on aurait pu merveilleusement résoudre la plupart des questions sociales qui nous menacent aujourd'hui d'un vaste bouleversement.

Le manifeste des socialistes allemands constate qu'en 1868, après une guerre victorieuse, 202,728 hommes suffisaient pour la sécurité de l'Allemagne. En 1875, après d'autres victoires, il fallait 401,659 hommes. Aujourd'hui, l'armée entière se compose de 3,000,000 hommes et on veut encore y en ajouter 570,889. Les charges du peuple pour l'entretien de cette armée, soi-disant de paix, étaient d'abord de 475 millions de marcks. En 1886, elles se sont élevées à 623 millions. En 1892, elles sont à 854 millions. Bientôt on atteindra le chiffre énorme d'un milliard par an, le cinquième de l'indemnité de guerre qui a été imposée à la France en 1871 et qui, disait-on, devait assurer pour longtemps les bienfaits de la paix.

Et le manifeste établit que, de 1872 à 1892, on a dépensé pour les armées 11 milliards 600 millions de marks, ce qui représenterait le salaire, à raison de 2 marks par jour et par tête, de 19 millions 328,332 ouvriers pendant un an.

Cette lugubre statistique n'est que trop vraie. Toutes les ressources des pays civilisés se dilapident et se perdent depuis vingt ans dans le gouffre des dépenses militaires. On comprend que le socialisme n'a que trop de sujets de protester contre cet état de choses, d'exciter les masses qui en sont les premières victimes et de se présenter à elles comme le libérateur qui les affranchira de ce terrible impôt du sang et leur assurera la paix et la liberté.

Oui, c'est le militarisme écrasant de l'Allemagne qui a donné partout une impulsion redoutable au mouvement socialiste, et si nos vainqueurs sont maintenant les plus menacés par le socialisme révolutionnaire, ils subissent la peine de leurs propres fautes. La fatale politique qui a prévalu en Allemagne après la défaite de la France est la vraie cause de la crise universelle où toute l'Europe s'agite aujourd'hui au point de vue social, économique et financier.

Les hommes d'Etat de l'Allemagne n'ont rien compris au rôle supérieur que leurs victoires mêmes leur imposaient le devoir de jouer en Europe. Ils auraient dû, comme tous les grands vainqueurs, donner au monde, après d'aussi violentes secousses, les bienfaits et la garantie d'une longue paix ; ils n'ont fait, au contraire, que semer de nouveaux éléments de guerre ; ils n'ont songé qu'à dominer par la force, et, plus que jamais ils se sont armés colossalement pour mieux assurer leurs funestes conquêtes. Il en est résulté que la paix n'a pu être et ne peut être encore qu'une trêve, qui aboutira inévitablement à des choses effroyables ; les charges, les souffrances et le mécontentement des populations ont donné des forces imprévues à l'esprit de révolution.

A ce point de vue, le manifeste du parti socialiste allemand est un document qu'on ne saurait trop méditer. Ils ont cent fois raison, ces socialistes de l'empire, de compter, pour le triomphe de leurs idées et de leur parti, sur la protestation du sentiment public. N'y aura-t il aucun homme d'Etat, aucun gouvernement pour découvrir et employer le remède efficace contre un système qui sacrifie toute la fortune et tous les intérêts des pays au développement excessif de leurs armées?

LE VOTE OBLIGATOIRE

Le principe du *vote obligatoire* vient d'être adopté en Belgique. Rien de plus juste. Dans un pays de suffrage universel tout citoyen doit être *obligé* de participer aux élections comme il est obligé de contribuer aux charges militaires, financières, etc., etc. S'il ne veut pas choisir entre les candidats en présence, il a toujours la ressource du bulletin blanc.

Voilà encore une réforme que nous pouvons envier à nos voisins.

Il y a vingt ans, que, pour notre part, nous la préconisons, en même temps que le droit au *double suffrage, pour tous les citoyens mariés, veufs ou frères aînés d'orphelins*, pour tous ceux en un mot, qui ont charge de famille. Combien de temps nous faudra-t-il encore en France pour obtenir cette chose si équitable et si raisonnable?

Une correspondance adressée de Gand à un journal de Bruxelles montre bien la nécessité du vote obligatoire :

A. R.

« Si les élections de dimanche dernier ont fait connaître la force de chacun des partis qui se disputaient la victoire; si elles ont permis de constater les grands progrès faits par les antisocialistes, le recul sensible des socialistes et l'impuissance des « libéraux », elles ont fait éclater à tous les yeux la nécessité du vote obligatoire.

» Les abstentionnistes forment le tiers des électeurs, *plus de 30 p. c.!*

» La même chose se présentera aux autres élections législatives. Ce n'est pas précisément parce que les citoyens sont ignorants ou ne s'intéressent pas aux intérêts du pays, oh, *non !* mais ils restent chez eux pour ne mécontenter personne. Combien seraient heureux si on leur faisait une douce violence, car alors ils auront toujours à leur disposition la réponse péremptoire : Il faut bien que j'y aille !

» Tout le monde sait ici à quelles tracasseries sont en butte les ouvriers non-socialistes dans nos fabriques et nos ateliers.

» Très souvent les ouvriers doivent s'entr'aider; si maintenant les non-socialistes sont en minorité, ils doivent passer par toutes les exigences des socialistes, ou bien ceux-ci refusent de leur prêter la main.

» Il s'est vu que des antisocialistes connus ne sont pas allés voter, de peur que les socialistes ne leur fassent la vie dure, au point de les forcer à quitter l'atelier. Et les socialistes comptaient sur ces abstentions !

» Si les rouges agissent ainsi quand il ne s'agit que du Conseil du travail et de l'industrie, que ne feront-ils aux élections législatives et communales?

LA GUERRE FUTURE

LE RAVITAILLEMENT DES PUISSANCES

Une étude de la « Russky Wiestnick ». — Le traité de 1856 et la course. — Les moyens de transport. — La production des différents Etats. — Les prévisions et les conséquences d'une conflagration.

A maintes reprises nous nous sommes occupé des questions relatives aux forces respectives des puissances à leurs armements, au nombre de combattants que, le jour de la mobilisation venu, chacune d'elles pourrait mettre en ligne, aussi bien que des forces navales et des ressources financières dont elles pourraient disposer.

Mais les hommes, les armes, les munitions et même l'or — le nerf de la guerre, cependant — ne constituent pas tous les éléments de la lutte. Il est un autre facteur qui tient le premier rang dans les préoccupations des gouvernements en cas d'une conflagration possible ; c'est celle de l'alimentation et du ravitaillement.

C'est cette question qu'a examinée plus particulièrement, pour la *Russky Wiestnick*, M. J. Block dans la fin de son étude sur la « Guerre future ».

Nous sommes heureux de pouvoir résumer dès aujourd'hui cette intéressante étude.

La course

L'auteur paraît principalement se préoccuper de la guerre maritime et de ses conséquences économiques. Si on prend en considération les principes catégoriquement formulés partout sur la manière dont se fera la prochaine guerre maritime, on arrive à cette conclusion qu'une interruption prolongée des communications maritimes et l'isolement où se trouveront, placés indubitablement certains Etats, peuvent réduire la population à une situation désespérée. Tel est le principal danger qui menace l'Europe si les gouvernements ne recherchent pas à l'avance des moyens de l'atténuer.

En 1856, le Congrès de Paris, dans une déclaration annexée au traité de paix, a, en principe, aboli la course, mais les Etats-Unis et l'Espagne ont refusé leur adhésion à cette déclaration, qui n'empêchera pas la course pendant la future guerre européenne. Déjà, en 1870, le gouvernement prussien avait tenté de l'organiser en délivrant des lettres de marque et en établissant des primes spéciales. L'appréhension d'être saisis ou brûlés comme se livrant à la contrebande de guerre aura pour conséquence de retenir dans les ports où les trouvera la déclaration de guerre les navires de commerce, de suspendre brusquement les relations commerciales et d'enlever tous moyens de ravitaillement aux Etats qui, en temps de paix, sont tenus d'importer une partie des denrées alimentaires indispensables aux besoins de la population.

Les transports par terre présenteront des difficultés analogues, et l'on doit se demander dès à présent d'où les pays de consommation tireront la viande et les céréales, lorsque les deux Etats que l'on peut considérer comme les greniers de l'Europe, la Hongrie et la Russie, se trouveront tenus, l'un de verser en Autriche l'excédent de sa récolte, et l'autre dans l'impossibilité d'exporter ses céréales dans le pays de ses alliés. Quant à l'appoint régulièrement fourni par les pays d'outre-mer, l'Amérique, les Indes et l'Australie, ou il ne pourra parvenir sur le continent faute de moyens de transport, ou il sera grevé de frais d'assurance tellement élevés qu'il n'apportera aucun soulagement aux besoins de classes inférieures de la population.

Les ressources respectives des Etats

D'après les calculs, l'Angleterre ne peut vivre que 187 jours par an sur sa propre production, l'Italie 289 jours, l'Allemagne 314 jours et la France 333 jours. L'état de guerre aurait donc pour résultat d'affamer l'Angleterre pendant la moitié de l'année (178 jours), l'Italie pendant 76 jours et l'Allemagne pendant 54 jours. L'Autriche-Hongrie et la Russie sont les deux seuls Etats européens dont la production suffit à l'alimentation de la population.

Les mêmes difficultés se rencontrent pour les approvisionnements d'avoine, de bétail, de chevaux, etc., et obligeront les gouvernements intéressés non seulement à obvier aux dangers de la famine, mais à prévenir ou à réprimer les mouvements socialistes qui pourront en résulter, surtout dans le cas très probable où la guerre sera de longue durée.

Le gouvernement allemand aurait, en cas de guerre, l'intention d'importer les blés qui lui sont nécessaires de la Hongrie, de la Roumanie et surtout de l'Egypte par le canal de Suez, l'Italie, la Suisse et l'Autriche.

Ce moyen de ravitaillement ne serait pas exempt de difficultés pratiques car, en admettant que la sécurité des transports pût être suffisamment assurée par les forces navales anglaises et italiennes, ils n'en arriveraient pas moins aux lieux de destination grevés, ainsi qu'il est aisé de le comprendre, de frais excessifs d'assurance et ne sauraient conjurer les dangers de famine auxquels sont exposées les classes laborieuses de la population.

Les conclusions

Des considérations qui précèdent, l'auteur tire cette conclusion que ce n'est ni le manque de numéraire, ni l'insuffisance de crédit qui empêcheront la guerre ou la feront cesser, mais que les facteurs économiques étant plus puissants que les facteurs financiers, l'appréhension de la famine et la cessation de tout travail productif exerceront une influence décisive sur les résolutions des gouvernements disposés à l'entreprendre et pourront, à un moment donné, mettre fin, contre la volonté même de ceux qui l'auront voulue, au mépris de ce danger.

M. J. Block termine cette étude en disant qu'elle peut se résumer dans les quatre points suivants :

« 1° Le succès définitif est assuré aux puissances qui sont en état de se suffire à elles-mêmes et de soutenir une guerre dont la durée ne saurait être prévue d'avance sans danger de complications intérieures.

» 2° Par suite de l'importance prépondérante de la question d'alimentation, celles dont la production est insuffisante ne prendront l'initiative d'une action militaire que quand la moisson sera terminée, et dans le cas où elle sera au-dessus de la moyenne, une récolte généralement mauvaise étant le meilleur gage de la paix.

» 3° L'acquisition hâtive faite à l'étranger de denrées alimentaires par un Etat dont la production est insuffisante pourra être considérée comme l'indice le plus certain d'une guerre prochaine.

» 4° La durée prolongée de la guerre provoquera dans la plupart des Etats de l'Europe occidentale, en Allemagne *surtout, des mouvements populaires, dont on ne peut* pressentir l'importance, mais qui en rendront la continuation impossible. »

Les valeurs dans les statistiques douanières

Le mouvement mensuel de notre commerce extérieur s'exprime, comme on le sait, en valeurs : mais pour les établir l'administration des douanes prend pour base les taux fixés par la commission permanente, mais sa façon de procéder n'est peut-être pas très rationnelle et soulève des objections que nous trouvons très judicieusement exposées dans le *Temps*.

« L'administration générale des douanes, dit ce journal, vient de faire paraître, pour les quatre premiers mois de l'année courante, le volume qu'elle consacre, chaque mois, à la statistique de nos échanges extérieurs. Nous avons tenu à attendre cette publication avant que de mettre en regard, suivant notre habitude, les résultats de notre commerce en avril 1893 et ceux qui ont été obtenus en avril 1892.

» Nous voulions savoir, en effet, si l'administration des douanes aurait adopté pour base des valeurs, en ce qui concerne nos échanges de l'année en cours, les prix admis, dans la même statistique, pour les importations et les exportations de l'année dernière.

» Il est clair que l'on doit, autant que possible, comparer des choses comparables et que le premier soin des auteurs d'une statistique sérieuse sera de mettre en regard les unes des autres des valeurs identiques. Or nous avons le regret de constater que les valeurs acceptées pour l'exercice 1893 ne sont pas les mêmes que celles qui sont appliquées à l'année 1892.

» Les unes et les autres sont dites « provisoires, » et elles le sont effectivement, puisque les résolutions de la commission permanente des valeurs sont encore réservées. Mais on s'est avisé de calculer « provisoirement » le montant de nos échanges de 1892 avec les valeurs de 1891 et celui de notre commerce de 1892 avec les valeurs de 1890. Si bien que tout rapprochement entre les chiffres de 1892 et de 1893 risque d'être défectueux.

» Il serait si simple, pourtant, d'adopter pour les deux derniers exercices une même base ! Ce devrait être une règle que, pour le mouvement commercial de l'année courante, on adoptât, à défaut de valeurs définitives, les valeurs afférentes à l'année précédente. De la sorte, les comparaisons redeviendraient régulières, les différences accusées par la statistique de la douane correspondraient exactement aux variations d'intensité des mouvements commerciaux. »

Cette observation est très juste et il serait à désirer qu'on en tînt compte pour l'établissement des statistiques.

VICTOR HUGO INÉDIT

Les exécuteurs testamentaires de Victor Hugo font paraître une nouvelle série de *Toute la lyre*. La plupart de ces morceaux détachés sont de la période qui va de 1850 à 1870.

Voici d'abord, dans un poème intitulé le *Calcul*, vers de Victor Hugo où se trouvent accumulés les mots les moins poétiques :

Géométrie ! algèbre ! arithmétique ! zone
Où l'invisible plan coupe le vague cône,
Où l'asymptote cherche, où l'hyperbole fuit ;
Cristallisation des prismes de la nuit ;
Mer dont le polyèdre est l'affreux madrépore ;
Nuée *où l'univers en calculs s'évapore*,
Où le fluide vaste et sombre épars dans tout
N'est plus qu'une hypothèse, et tremble, et se dissout ;
Nuit faite d'un amas de sombres évidences,
Où les forces, les gaz, confuses abondances,
Les éléments grondants que l'épouvante suit,
Perdent leur noir vertige et leur flamme et leur bruit ;
Caverne où le tonnerre entre sans qu'on l'entende,
Où toute lampe fait l'obscurité plus grande,
Où l'unité de l'être apparaît mise à nu !
Stalactites du chiffre au fond de l'inconnu !
Cryptes de la science !

Après cet exercice poétique, un poème sur *Mal du Pays* :

On rôde; on a la mer immense pour prison :
On n'a plus l'avenir, mais on a l'horizon ;
On médite; on attend que l'Océan s'en aille.
La mémoire, bourreau, vous tient dans sa tenaille.
Je cherche ce Paris *perdu, que je défends*:
Où donc est le jardin où jouaient mes enfants
Lorsqu'ils étaient petits et lorsque j'étais jeune ?
J'entends leurs fraîches voix crier : Père, on déjeune !
Où donc est-tu foyer où je me réchauffais ?
Les arbres étrangers, hélas, ne sont pas faits
Comme ceux du pays natal; l'ombre où l'on erre
Est noire et par degrés vous fait visionnaire;
Comme on avait raison de tâcher de mourir !
L'azur indifférent vous regarde souffrir :
C'est sur vous que cette eau goutte à goutte distille
Son fiel, et c'est à vous que l'écume est hostile :
Les flots autour de vous sont comme des archers;
On se sent vaguement haï par les rochers ;
L'herbe est froide, l'épine est mêlée à la mousse :
Quoi ! j'ai cru la nature hospitalière et douce !
J'ai cru les bois calmants ! Comme je m'aveuglais !
On se dit par moments : la foudre parle anglais.
Ah ! comment s'évader de l'âpre nostalgie ?
On jette à ce chaos quelque strophe rugie
Dans l'orage, et pensif, on dit aux quatre vents
De la porter à Dieu par-dessus les vivants.
Et l'on s'arrête, et puis on attend toujours l'onde.
Que la terre de France était riante et blonde !
Où donc est-elle ?
On rêve ; et l'on a la rougeur
De la honte d'autrui. Ciel ! ô ciel ! un vengeur !
Où donc est Juvénal ? Gouffre ! où donc est Tacite ?
On se rappelle tout, l'infâme réussite,
L'aube noire du jour monstrueux, et Paris
Pris à la gorge et mis à la chaîne, et les cris,
Et les convulsions du peuple qu'on opprime,
Et tous ces affreux chefs, capitaines du crime.
« Vous allez voir comment on meurt pour vingt cinq [francs ».
Disait Baudin; les mots de la tombe sont grands.
Cela n'empêche pas un tas de misérables
De crier aux proscrits, aux vaincus mémorables
Par le devoir au fond de l'abîme liés :
— C'est bien fait. Vous étiez comme nous, vous vouliez
Être sénateurs, ducs, ambassadeurs, ministres... —
Oh! que la mer est sombre auprès des rocs sinistres!

La *Corde d'airain* forme la seconde partie du recueil. Elle est en quelque sorte la continuation des *Châtiments*.

Soufflez-moi vos rages.
Soufflez-moi vos cris.
Justices, outrages,
Tragiques mépris,
Droit, force imperdable,
Sarcasme qui mords,
Rire formidable,
Plaie au flanc des morts
Logique implacable,
Honneur déserté,
Loi qu'un crime accable,
Et toi Liberté.
Pâle, en proie aux fièvres
Du vil Lambessa,
Essuyant tes lèvres
Que Judas baisa.
Grands devoirs sévères
Fiers de rester seuls,
Douleurs des calvaires,
Trous noirs des linceuls.
Haine incorruptible
Du mal châtié,
Et loi, si terrible,
O sainte pitié.
Vérité farouche
Dont tremble Néron !
Vous êtes les bouches,
Je suis le clairon.

Pour finir, un quatrain humoristique sous le titre : *Chaque siècle a le sien.*

Le seizième eut Turlupin.
Le dix-septième eut Scapin.
Le dix-huitième eut Crispin.
Le dix-neuvième a Dupin.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 1er juin

Présidence de M. CASIMIR-PÉRIER, président

La séance est ouverte à 2 heures.

La Commission de surveillance de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations dépose son rapport annuel, et disparaît.

On adopte une proposition complétant la loi prohibant la vente aux enchères des marchandises neuves.

M. VIETTE, ministre des travaux publics, dépose un projet autorisant les Compagnies de chemins de fer et l'administration des chemins de fer de l'Etat à réduire de 25 0/0 pendant trois mois, le prix de transport des fourrages et autres denrées nécessaires à la nourriture du bétail.

Sur demande de M. DE VILLEBOIS-MAREUIL, le ministre déclare que, s'il en est besoin, il demandera la prolongation de cette autorisation.

LES COMMISSAIRES DE POLICE DE St-DENIS

Question de M. Desprès

M. ARMAND DESPRÈS demande au ministre de l'intérieur ce qu'il compte faire au sujet de la délibération du Conseil municipal de Saint-Denis, expulsant des locaux de la ville les deux commissaires de police.

M. DUPUY répond que, pour les délibérations de cet ordre, l'approbation de l'autorité supérieure est exigée par la loi; on peut compter que, lorsque le préfet de la Seine recevra notification de celle dont il s'agit, cette approbation lui sera refusée.

M. REVEST demande à transformer la question en interpellation; la Chambre s'y oppose.

LES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

La Chambre revient à la loi électorale, pour examiner l'amendement Jaurès, refusant le droit d'éligibilité aux directeurs, administrateurs et gérants des Compagnies ayant des traités avec l'Etat, ou jouissant en vertu d'un traité, d'une concession ou d'un monopole.

M. SARRIEN, rapporteur, combat l'amendement.

M. DUPUY, président du Conseil, dit que le projet avait pour objet uniquement la répartition meilleure de quelques circonscriptions électorales.

Ce projet a donné lieu à une série d'amendements d'ordres divers, tous inspirés par la pensée de défendre le suffrage universel contre lui-même ou certaines personnes.

M. de Douville-Maillefeu voulait exclure les personnes ayant un traité avec l'Etat; on s'est efforcé, sans y parvenir, de préciser cette catégorie.

Le ministre déclare que ce n'est pas aux députés de mettre des restrictions à l'exercice des droits du peuple, en limitant son droit de choisir qui il lui plaît pour le représenter.

Ce *serait montrer vis-à-vis du suffrage universel*, qui fonctionne depuis 50 ans, bien peu de confiance.

M. HUBBARD se plaint de la situation intérieure faite aux vrais représentants du peuple, lorsqu'ils en défendent les intérêts contre les hommes qui mettent leur mandat et leur influence de députés au service des intérêts de la finance !

C'est le gouvernement qui eût dû présenter cette loi de défense publique.

Du reste, tout le monde pourra être élu; mais l'élu aura à choisir entre son mandat de député et le service des Compagnies financières ou autres.

M. BAZILLE défend la même thèse.

M. A. DESPRÈS n'admet pas que l'on force les candidats à démissionner avant d'être élus.

L'amendement Jaurès, mis aux voix, est repoussé par 292 voix contre 208.

M. BAZILLE. - Je propose un nouvel amendement tendant à décider que les directeurs, administrateurs ou gérants des sociétés ayant des traités avec l'Etat devront démissionner quinze jours après validation.

Cet amendement est repoussé par 285 voix contre 190.

Par 262 voix contre 206, la Chambre repousse ensuite l'ensemble de l'article 4 qui prescrit la démission avant la déclaration de candidature (Explosion de rires).

M. CHASSAING. — Je dépose un amendement portant que les fonctions de député ou de sénateur sont incompatibles avec celles de conseiller général, d'arrondissement ou municipal. (Murmures sur divers bancs).

Par 429 voix contre 91 sur 520 votants la Chambre décide l'ajournement de la proposition de M. Chassaing.

M. HUBBARD. — N'y aurait-il pas lieu de voter une disposition, obligeant les fonctionnaires et les administrateurs et directeurs de grandes compagnies subventionnées par l'Etat, ceux de la Banque de France et du Crédit Foncier à démissionner s'ils optent pour le mandat de député.

Je dépose un amendement dans ce sens. (Murmures au centre.)

Cet amendement est repoussé.

M. le président met aux voix l'article 5 qui oblige les fonctionnaires à donner leur démission six mois avant de faire acte de candidat. — Repoussé.

M. THELLIER DE PONCHEVILLE. — Je propose d'ajouter à la liste des incompatibilités les juges de paix dans la circonscription où se trouve le canton dans lequel ils exercent leur fonction.

M. SARRIEN, rapporteur. — Il ne faut pas faire de situation exceptionnelle aux juges de paix.

L'amendement de M. Thellier de Poncheville n'est pas pris en considération.

M. HUBBARD. — Le moment venu de limiter les dépenses électorales, il faut obliger le candidat élu à indiquer le chiffre des sacrifices qu'il a faits. Ce chiffre sera discuté par le candidat battu ou par un comité.

La Chambre se prononcera pour ou contre sa validation, et les tribunaux poursuivront s'il y a eu abus.

L'opinion publique demande un remède à la corruption électorale. (Très bien à l'extrême gauche).

M. SARRIEN. — Il est bien difficile de limiter les dépenses individuelles qui varient suivant la nature même de la circonscription.

La Commission repousse l'amendement.

La Chambre le repousse également par 279 voix contre 203 sur 482 votants.

La Chambre adopte l'ensemble du projet de loi.

Démission d'un député

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu une lettre par laquelle M. Réaux, député de la Guadeloupe, déclare se démettre de ses fonctions de député.

Samedi, à 2 heures, séance publique.

La séance est levée à 5 h. 50.

SÉNAT

Seance du jeudi 1er juin

Présidence de M. CHALLEMEL-LACOUR, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le régime forestier de l'Algérie

Après une courte discussion, le Sénat adopte l'ordre du jour suivant :

« Le Sénat, considérant qu'il est urgent, tant au point de vue politique qu'au point de vue économique, de procéder à la réforme du régime forestier algérien, passe à l'ordre du jour. »

Questions diverses

M. LETELLIER dépose le rapport de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations sur les opérations de l'année 1892 de ces deux établissements

Le Sénat adopte, après déclaration d'urgence, le projet de loi concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels.

Les syndicats professionnels

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de M. Marcel Barthe, ayant pour objet d'apporter des modifications à la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels.

M. GOBLET, président de la commission. — Je conclus au rejet.

M. MARCEL BARTHE. — Nous sommes en présence de deux socialismes : le socialisme révolutionnaire et le socialisme chrétien.

Le premier de ces socialismes a pour unique but le syndicat, espérant par lui arriver à la suppression du prolétariat et à la solution de la question sociale. On aspire à prendre la direction de tous les syndicats professionnels; il faut donc envisager toutes les conséquences qui résulteraient de ce fait et s'entendre sur la portée à donner à la loi de 1884.

BOURSE DE PARIS DU 2 JUIN

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
98 25	3 0/0	...	...	98 28	98 28	98 20
106 .	4 1/2 0/0	...	...	...	...	106 15
93 10	Italien	...	...	93 25	93 10	93 17
3910 ..	Banq. de France	...	...	...	3910 ..	3916 ..
153 ..	B. d'Espagne	...	...	...	150 ..	151 ..
670 ..	Banq. de Paris	...	...	657 ..	660 ..	660 ..
998 ..	Crédit Foncier	...	...	965 ..	967 ..	968 ..
768 ..	Créd. Lyonnais	...	...	762 ..	762 ..	763 ..
133 ..	Crédit Mobilier	...	...	...	...	133 ..
1510 ..	Lyon	...	...	...	...	...
1895 ..	Nord	...	...	1885 ..	1885 ..	1885 ..
20 ..	Panama	...	...	...	20 ..	20 ..
2700 ..	Suez	...	...	2697 ..	2693 ..	2693 ..
1375 ..	id.	...	...	...	...	1375 ..
651 ..	Autrichiens	...	...	655 ..	653 ..	675 ..
233 ..	Lombards	...	...	235 ..	235 ..	235 ..
155 ..	Nord Espagne	...	...	...	153 ..	155 ..
187 ..	Saragosse	...	...	187 ..	187 ..	187 ..
665 ..	Méridionaux	...	...	...	...	665 ..
5 25	Métaux	...	...	...	...	...
502 50	Egypte	...	...	506 25	505 63	506 25
95 3/4	Hongrois	...	./..	96 13/16	96 13/16	96 3/16
22 ..	Turc	...	...	21 87	22 ..	21 ..
595 ..	Banq. Ottomane	...	...	596 87	593 75	596 87
66 5/16	Extérieure	...	...	66 3/8	66 1/4	6613/32
367 25	Rio-Tinto	...	...	373 75	374 37	375 ..
115 25	Tharsis	...	...	...	...	115 75
23 ./.	Portugais	...	./..	22 1/16	22 ./.	2215/16
... ..	Consolidés	...	...	...	...	./..
... ..	Russe 1880	...	...	...	...	./..
99 10	Russe consolidé	...	...	...	99 50	99 50
78 60	Russe nouveau	...	...	78 90	78 80	78 80
... ..	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
460 ..	Dynamite	...	...	460 ..	450 ..	456 ..
... ..	5 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
121 25	Alpines	...	...	...	123 75	120 ..
115 ..	Cables	...	...	113 ..	113 ..	113 ..
68 85	Russe Orient	...	...	68 85	68 75	68 90
... ..	Impérial	...	...	525 ..	525 ..	...
88 ..	Mobilier espag.	...	...	88 ..	88 ..	...
... ..	3 0/0 américains	...	...	...	...	...
... ..	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
... ..	Générale	...	...	...	...	...
... ..	Est	...	...	...	...	...
... ..	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
... ..	Midi	...	...	...	...	...
... ..	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
... ..	Orléans	...	...	...	...	...
... ..	Ouest	...	...	...	...	...
... ..	Anglais	...	...	...	...	...
... ..	Autriche or	...	...	...	...	...
... ..	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
... ..	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
... ..	Lille 1880	...	...	...	...	...
... ..	Lille 1883	...	...	...	...	...
... ..	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
... ..	V. de Bordeaux	...	...	...	...	...
... ..	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	...
... ..	Téléphone	...	...	...	...	...
... ..	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
... ..	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
... ..	Cacérès	...	...	...	...	...
... ..	Asturies	...	...	...	...	...
... ..	Foncières 1865	...	...	...	...	...
... ..	Rente Foncière	...	...	...	...	...
... ..	Cacérès (act.)	...	...	...	...	...
... ..	Est (oblig.)	...	...	...	...	...
... ..	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
... ..	Séhuns	...	...	...	...	...
... ..	Picardie	...	...	...	...	...
... ..	Nord-Est	...	...	...	...	...
... ..	Ouest (act.)	...	...	...	...	...
... ..	Orléans (oblig.)	...	...	...	...	...
... ..	Fives-Lille (obligat.)	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 2 JUIN

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 60, r. 400	115 ..	115 ..	OBLIGATIONS		
» 63, r. 400	... ..	138 75	Tramw. Nord	... ..	432 50
» 68, r. 500	... ..	530 ..	Union lin. N.	... ..	165 ..
» 77, r. 500	... ..	508 ..	Gaz de Wazem	... ..	515 ..
» 84, r. 400	... ..	402 50	Ch. d. fer Econ.	... ..	506 75
» 84, 1/4	... ..	405 ..	Denain Anzin.	... ..	530 ..
» 87, r. 400	... ..	402 50	Trélleric	... ..	507 50
» 90, r. 500	495 ..	503 25	CHARBONNAGES		
Roub.-Tourc.	... ..	48 ..	Aniche, 12e	... ..	11000 ..
Amiens	... ..	130 ..	Anzin, 100 d.	4450 ..	4475 ..
Dép. du Nord	... ..	108 25	Blanzy	... ..	1780 ..
Tourcoing 1878	... ..	510 ..	Bruay	... ..	13100 ..
Armentièr. 86	... ..	510 ..	Bully-Gren. 6e	2935 ..	2940 ..
Douai, libérée	... ..	504 ..	Campagnac	... ..	700 ..
» non lib.	... ..	501 ..	Carvin	... ..	4850 ..
Verley, Decr.	... ..	1250 ..	Courrières, 40	1425 ..	1425 ..
Ce Platel et Cie	... ..	305 ..	Crespin	... ..	180 ..
Crédit d. Nord	... ..	486 25	Douchy	... ..	3350 ..
H. Devilder	... ..	1100 ..	Dourges	7650 ..	7800 ..
Banq. rés. Nord	... ..	500 ..	Drocourt, 1/4 s.	... ..	4700 ..
Ce Esc. Roub.	... ..	... ..	Escarpelle	... ..	2250 ..
Gaz de Wazem	... ..	512 75	Epinac	... ..	735 ..
Le Nord, ass.	... ..	2200 ..	Ferfay	... ..	410 ..
Union g. Nord	... ..	450 ..	Fléchinelle c. 5	... ..	575 ..
St-Sauv. Arras	... ..	160 ..	Fléchinelle	... ..	500 ..
Un. lin. Nord	... ..	140 ..	Lens	28475 ..	27600 ..
Constr. Anzin	... ..	... ..	Lévin	... ..	9700 ..
Ciments franç	... ..	270 ..	Marles 30 0/0	... ..	13900 ..
Estrée-Blanch	... ..	250 ..	Marles 70 0/0	... ..	35650 ..
Tramw. Nord	... ..	40 ..	Meurchin	4707 50	4700 ..
L. Allart, t. p.	... ..	400 ..	Ostricourt	335 ..	330 ..
id. 375 p.	... ..	... ..	Sincey-le-R.	... ..	3 75
Chem Econom	... ..	502 ..	Thivencelles	... ..	190 ..
Delgutte et Cie	... ..	490 ..	Vicoigne et N.	... ..	49000 ..
Ce Liquid. R.-T.	... ..	... ..	OBLIGATIONS		
Eaux Dunkerq	... ..	530 ..	Bethune 1877	... ..	455 ..
Trélleric	... ..